



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
N° 2023-SAAD-017

Portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires de l'APA, de l'aide sociale et de la PCH pour l'année 2023 du service d'aide à domicile

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes handicapées
SAAD

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

CCAS LA MOTTE SERVOLEX
110 chemin du Picolet
73290 La Motte-Servolex
N° Finess : 730003928

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Aviva MAX

☎ 04 79 60 29 28

✉ aviva.max@savoie.fr

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – portant sur les dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification, notamment les articles R 314-4 à R.314-136 (règles de fixation du tarif et modalités de versement du tarif) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification sanitaire et sociale) ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU La loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2022 ;
- VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le CCAS LA MOTTE SERVOLEX, le 20 septembre 2018 ;
- VU Le vote de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2022 (fixation du taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2023) ;
- VU L'arrêté du 30 décembre 2022, relatif au tarif minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant son montant pour 2023.
- VU Le décret n°2022-1773 du 30 décembre 2022 relatif au tarif minimal applicable aux heures d'aide à domicile et à la dotation visant à garantir le fonctionnement intégré de l'aide et du soin au sein d'un service autonomie à domicile mentionnés à l'article L.314-2-1 du code l'action sociale et des familles.

SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

073-227300019-20230621-2023-SAAD-017-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023

ARRÊTE

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté portant tarification, le tarif horaire pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap et de l'aide sociale, pour le service d'aide à domicile du CCAS LA MOTTE SERVOLEX, est fixé à 23 €.

Article 2 - Une dotation globale de financement d'un montant de 306 437,28 € est allouée au titre des prestations APA, PCH et revalorisations salariales pour l'année 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

TARIF APA/PCH/AIDE SOCIALE	<u>24,00 €</u>
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	225 656,87 €
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	56 669,76 €
Dotation Aide sociale PA	0 €
Dotation Aide sociale PH	0 €
Revalorisations salariales	24 110,65€
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023	<u>306 437,28 €</u>

Pour rappel, deux mensualités correspondant aux mois de janvier et février seront versées en janvier et aucun versement ne sera effectué au mois de décembre.

Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département, Monsieur le Président, Madame la Directrice de service d'aide à domicile du CCAS LA MOTTE SERVOLEX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du département de la Savoie,
- affiché dans les mairies et les services d'aide à domicile de chaque commune concernée,

21 JUIN 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Chambéry, le 20 JUN 2023
Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
03-20230621-2023-SAAD-017-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023

SAAD LA MOTTE SERVOLEX			
DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2023			
	2022	2023	Evolution
APA	17 480	14 556	-16,73%
PCH	1 520	2 177	43,22%
AIDE SOCIALE PA	0	0	0,00%
AIDE SOCIALE PH	0	0	0,00%
TOTAL ACTIVITE	19 000	16 733	-11,93%
Tarif de référence	22,00 €	23,00 €	4,55%
Tarif APA / PCH / Aide Sociale	23,25 €	24,00 €	3,25%
Participation des usagers APA en %	28,21%	27,38%	-2,94%
Dotation base globale APA	406 323,03 €	349 344,00 €	-14,02%
Participation des usagers APA en €	- 108 484,38 €	- 91 664,95 €	-15,50%
Revalorisation 2019	8 435,46 €	- €	-100,00%
TROP PERCU 2021 (-3 315H) repris à hauteur de 50%		- 32 022,18 €	
Dotation Nette APA	306 274,12 €	225 656,87 €	-26,32%
PCH	35 332,44 €	52 248,00 €	47,88%
Participation des usagers PCH	- €	- €	
TROP PERCU 2019	2 390 €	- €	-100,00%
REVALORISATION 2021 (+192H)		4 421,76 €	
DOTATION Nette PCH	32 942,14 €	56 669,76 €	72,03%
Dotation base Aide sociale APA	- €	- €	
Participation des usagers Aide sociale APA (1,35 € par heure)	- €	- €	
Dotation Nette Aide sociale APA	- €	- €	
Dotation base Aide sociale PH	- €	- €	
Participation des usagers Aide sociale PH (1,35 € par heure)	- €	- €	
DOTATION Nette Aide sociale PH	- €	- €	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT APA/PCH/AIDE SOCIALE	339 216,25 €	282 326,63 €	-16,77%

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES			
Revalorisations salariales article 47 régul 2022		- 20 334 €	
Revalorisation point FPT régul 2022		2 979 €	
Revalorisation salariale prévisionnelle 2023		41 465 €	
TOTAL FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES	0,00 €	24 110,65 €	
TOTAL FINANCEMENT CD 73	339 216,25 €	306 437,28 €	-9,66%

	2022	2023	Evolution
TARIF APA/PCH/AIDE SOCIALE	23,25 €	24,00 €	3,25%
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	306 274,12 €	225 656,87 €	-26%
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	32 942,14 €	56 669,76 €	72%
Dotation Aide sociale PA	0 €	0 €	
Dotation Aide sociale PH	0 €	0 €	
Revalorisations salariales (dont régul 2022)		24 111 €	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023	339 216,25 €	306 437,28 €	-10%

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230621-2023-SAAD-017-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023

ANNEXE 1 : ECHEANCIER DE PAIEMENT DOTATION 2023

SAAD MOTTE SERVOLEX

VERSEMENT MENSUEL (pour rappel, deux mensualités correspondant aux mois de janvier et février seront versées en janvier)	Mois de paiement	Date de paiement vers le 20 de chaque mois												Mois de référence	Total												
		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin				Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
		Janvier	Février	Janvier	Février	Mars	Avril	Mars	Avril	Mai	Juin	Mai	Juin			Juillet	Août	Septembre	Octobre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Novembre	Décembre	Novembre	Décembre
Dotation APA	225 656,87 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	18 804,74 €	225 656,87 €
PCH	56 669,76 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	4 722,48 €	56 669,76 €
AIDE SOCIALE PA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AIDE SOCIALE PH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Revalorisations salariales	24 110,65 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	2 009,22 €	24 110,65 €
TOTAL DOTATION	306 437,28 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	25 536,44 €	306 437,28 €

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230621-2023-SAAD-017-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023